



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU SAMEDI 6 MARS 2021**

L'an deux mil-vingt-et-un et le six mars, à 9 heures 00, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués le vendredi vingt-six février de l'an deux mil-vingt-et-un, se sont réunis en séance ordinaire à la Salle Jean Moulin, sous la présidence de Monsieur Patrice SPEZIALE, Maire de Marsillargues.

<b>NOMBRE DE MEMBRES</b>		
<b>En exercice</b>	<b>Présents au Conseil Municipal</b>	<b>Qui ont pris part à la délibération</b>
<b>29</b>	<b>24</b>	<b>28</b>

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

Monsieur Patrice SPEZIALE, Maire, Monsieur Florian TEMPIER, Madame Anne-Sophie DIAZ, Monsieur Joël INGUIMBERT, Madame Julie CROIN, Monsieur David COULOMB, Madame Christelle COCCA, Monsieur Geoffrey SOMMER, Madame Christelle VALENTIN, Adjoint au Maire, Madame Marie-Christine DUBUISSON, Monsieur José GARAY, Madame Frédérique JEFFERYS, Monsieur Ali BENFATAH, Madame Isabelle ARNAL, Madame Sylvie FERRANDIS, Monsieur Vincent FAURE, Madame Véronique GARCIA, Madame Johanna VIMEUX, Monsieur Francis GARNIER, Madame Anne-Marie VALAT, Madame Aurore WALDURA, Monsieur Maamar MAMECHE et Monsieur Frédéric CORVIOLE, conseillers municipaux.

Formant la majorité des membres en exercice.

**ÉTAIENT ABSENTS, MAIS AVAIENT DONNÉ PROCURATION :**

Monsieur Brahim ABDENNOURI ayant donné procuration à Monsieur Joël INGUIMBERT  
Monsieur Christophe DESCARREGA ayant donné procuration à Monsieur Geoffrey SOMMER

Madame Ludyvine HALLÉ, ayant donné procuration à Madame Christelle COCCA

Monsieur Ludovic LAGARDE, ayant donné procuration à Monsieur David COULOMB

**ÉTAIT ABSENT APRES AVOIR QUITTÉ LA SÉANCE :**

Monsieur Régis GERAUD

**Objet : ENVIRONNEMENT - JARDINS DE LA VIDOURLENQUE DE MARSILLARGUES - CONVENTION**

Madame Julie CROIN, 4<sup>ème</sup> Adjointe au Maire déléguée aux affaires juridiques, à l'urbanisme et à l'environnement, rapporteur, expose l'historique de la gestion des Jardins

de la Vidourlenque de Marsillargues et indique le besoin de mettre à jour les termes de la convention d'utilisation de ce site.

Elle présente les termes de la convention mise à jour ci-jointe en annexe.

Madame Julie CROIN propose aux membres de l'assemblée d'approuver cette convention mise à jour.

➤ **Après examen et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

**APPROUVE** le principe général exposé par le rapporteur concernant les Jardins de la Vidourlenque de Marsillargues ;

**APPROUVE** les termes de la convention mise à jour ci-jointe en annexe à la présente délibération.

**AUTORISE** le Maire, ou à défaut l'Adjointe déléguée, à signer à la présente délibération ainsi que tout document relatif à ce dossier ;

Ainsi Délibéré à MARSILLARGUES, les jours, mois et an que dessus.

Au Registre suivent les Signatures

Pour ampliation conforme, MARSILLARGUES, le 09 mars 2021.

**Le Maire,**  
Patrice SPEZIALE



Délibération rendue exécutoire par transmission au Préfet le (date du visa de la préfecture) et affichage le jour susdit.

Le Maire :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que la présente Délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.